

COMMUNE DE BEAUMONT SUR VESLE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2016**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie à 20h30 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André Maire.

Présents : Mrs TETENOIRE – MICHEL - BERNARD - CHARRIÈRE - DOERR - ECOUTIN - FOUCHER-LABBÉ - LAMORT et Mmes TROUSSET – GOULARD – BERARDI

Absent excusé: Mme LOISEAU

Madame Evelyne GOULARD a été nommée secrétaire de séance.

A L'ordre du jour

01. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 M14

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2015 qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses..... 300 846.94 €

Recettes..... 359 748.01 €

Soit un excédent de 58 901.07 €

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 174 892.54 €

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 233 793.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses..... 127 240.86 €

Recettes..... 87 877.66 €

Soit un déficit de 39 363.20 €

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 53 354.02 €

Résultat de clôture pour la section d'investissement : 13 990.82 €

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2015 de 247 784.43 €

02. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 DU CCAS

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du CCAS et le compte de gestion 2015 qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses..... 00.00 €

Recettes..... 00.00 €

Soit un résultat de 00.00 €

Auquel doit s'ajouter l'excédent de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 1 121.31 €

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 1 121.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses..... 00.00 €

Recettes..... 00.00 €

Soit un résultat de 00.00 €

Auquel doit s'ajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent 2014 qui est de 00.00 €

Résultat de clôture pour la section d'investissement : 00.00€

Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2015 de 1 121.31 €

03. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET GENERAL 2016

Le Conseil Municipal, Après avoir approuvé, le 15 avril 2016, le compte administratif 2015, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 233 793.61 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître

- Un solde d'exécution global de 13 990.82 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)

financement de la section d'investissement 00.00 €

- Report en section de fonctionnement 233 793.61 €

(ligne 002 en recettes)

- Report en section d'investissement 13 990.82 €

(ligne 001 en recettes)

04. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET DU CCAS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le 15 avril 2016, le compte administratif 2015, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 121.31 €

Constatant que la section d'investissement, dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de 00.00 €

- Un solde de restes à réaliser de 00.00 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)

financement de la section d'investissement 00.00 €

- Report en section de fonctionnement 1 121.31 €

(ligne 002 en recettes)

- Report en section d'investissement 00 €

(ligne 001 en recettes)

05. TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire expose les dispositions de l'article 1636B sexies du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour 2016 aux niveaux suivants :

Taxe d'Habitation	8.87 %
Taxe Foncier bâti.....	6.11 %
Taxe Foncier non bâti.....	7.17 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).....	7.82 %

06. VOTE DU BUDGET UNIQUE M14 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget unique (M14) 2016 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- 587 231.61 € pour la section de fonctionnement
- 362 296.43 € pour la section d'investissement

07. VOTE DU BUDGET DU CCAS 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget CCAS 2016 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

- 1 121.31 € pour la section de fonctionnement
- 00.00 € pour la section d'investissement

08. DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 novembre 2014, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le document présenté à l'ensemble du conseil municipal par Monsieur le Maire, et notamment le rappel des grandes orientations définies :

- ❖ Permettre le développement progressif et maîtrisé de la population en se dotant des espaces suffisants pour poursuivre la dynamique engagée il y a 25 ans.
- ❖ Définir un projet urbain permettant la mise en œuvre de l'orientation précédente tout en garantissant la prise en compte des projets économiques, et notamment agricoles.
- ❖ Intégrer la question paysagère et des continuités écologiques et notamment de la vallée de la Vesle aux réflexions portant sur l'urbanisation à venir.
- ❖ Ne pas freiner le développement de l'activité économique artisanale et de proximité.
- ❖ A l'inverse, et dans une logique intercommunale, les grosses activités économiques, les industries et les zones dédiées n'ont pas nécessairement leur place à Beaumont-sur-Vesle
- ❖ Activité économique importante, les exploitations agricoles ne doivent pas être handicapées dans leur développement (exploitation, extensions, constructions neuves,...)
- ❖ En cas d'opérations d'aménagement urbains nouvelles, les voiries devront prendre en compte l'accessibilité de tous aux différents espaces et anticiper les liaisons avec les extensions potentielles futures
- ❖ Répartir l'offre en stationnement entre l'espace public et l'espace privé.
- ❖ Conforter les espaces de loisirs existants

- ❖ Ne pas entraver l'équipement de chaque construction en nouvelles technologies d'information et de télécommunication.
- ❖ Garantir la mise en place d'un réseau d'énergie adapté aux besoins
- ❖ Réinscrire la vallée de la Vesle comme élément environnemental majeur .
- ❖ La fragilité paysagère aux abords de la vallée de la Vesle nécessite un traitement particulier

Après en avoir débattu, le conseil municipal

- Acte qu'un débat a bien eu lieu au sein du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme
- Valide les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et leur traduction au droit des documents opposables du PLU (zonage et règlement).

09. CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Suite à la présentation, lors du Conseil Municipal du 17 mars 2016, de la Charte d'entretien des espaces publics par la FREDON Champagne Ardenne,
Et compte tenu du manque d'informations concernant l'obligation d'adhérer à cette charte et le niveau d'adhésion requis,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reporter l'adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics à une réunion ultérieure.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10. ACHAT DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter une remorque deux-essieux ainsi que deux rampes en aluminium afin de faciliter le travail des agents des services techniques lors de la tonte des pelouses dans la commune.

Un devis a été demandé à la société ROCHA.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette dépense au compte 21571, opération Matériel et Outillage, de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De faire l'acquisition** d'une remorque deux-essieux et de deux rampes en aluminium,
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

11. CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DE LA MAIRIE ET DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions faites par les sociétés qui ont été consultées pour le projet de changement des fenêtres de la Mairie et de la gendarmerie.

La société « Ngel et Fenêtre » de Cormontreuil a fait la meilleure offre à 13000 € TTC.

Des subventions vont être demandées auprès du Conseil Général et de l'Etat. Le reste du projet sera financé par des fonds propres.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la réalisation des travaux de fenêtres de la Mairie par la Société « Ngel et Fenêtres » de Cormontreuil,
- l'autofinancement du projet,
- la demande de subventions auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires pour ce projet.


12. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Hubert MICHEL présente le rapport du SYCODEC 2016
- Madame Corinne TROUSSET expose au Conseil Municipal les différents points abordés lors des formations qu'elle a suivies sur le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Vu pour être affiché le vendredi 22 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,



André TETENOIRE

